

Double délivrance

Diplôme du baccalauréat et de l'Esame di Stato : modification

NOR : MENE2005608A

Arrêté du 24-2-2020 - J.O. du 17-3-2020

MENJ - DGESCO A2-1

Vu accord du 24-2-2009 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne ; protocole additionnel complémentaire à l'accord du 24-2-2009 du 6-5-2016 ; Code de l'éducation ; arrêté du 16-7-2018 ; arrêté du 5-6-2019 ; avis du CSE du 23-1-2020

Arrête :

Article 1 - Le texte de l'annexe II de l'arrêté du 5 juin 2019 susvisé est remplacé par le texte suivant :

« Les enseignements de spécialité du diplôme du baccalauréat décernés aux candidats italiens seront déterminés conformément au tableau suivant :

Série du système éducatif italien suivie par l'élève	Équivalence des enseignements de spécialité	
Liceo classicov	Enseignement obligatoire : Littérature et langues et cultures de l'Antiquité Un autre enseignement de spécialité au choix	
Liceo linguistico	Enseignement obligatoire : langues, littératures et cultures étrangères et régionales Un autre enseignement de spécialité au choix	
Liceo scientifico	Enseignement obligatoire : mathématiques ou physique-chimie ou sciences de la vie et de la Terre Un autre enseignement de spécialité au choix	
Liceo scienze umane- opzione economico sociale	Enseignement obligatoire : sciences économiques et sociales ou histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ou Humanités, littérature et philosophie Un autre enseignement de spécialité au choix	

Série du système éducatif italien suivie par l'élève	Équivalence de la série du baccalauréat technologique français	
Istituto tecnico economico-amministrazione, finanza e marketing	Baccalauréat série sciences et technologies du management et de la gestion	
Istituto tecnico economico per il turismo		

La série de l'Esame di Stato décerné aux candidats français sera déterminée conformément au tableau suivant :

Enseignements de spécialité suivis par l'élève	Équivalence de la série du système éducatif italien	
Enseignement obligatoire : sciences économiques et sociales ou histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ou humanités, littérature et philosophie Un autre enseignement de spécialité au choix	Liceo scienze umane-opzione economico sociale	
Enseignements obligatoires : enseignement de spécialité littérature et Langues et cultures de l'Antiquité : latin et enseignement optionnel Langues et cultures de l'Antiquité : grec ou enseignement de spécialité littérature et Langues et cultures de l'Antiquité : grec et enseignement optionnel Langues et cultures de l'Antiquité : latin Un autre enseignement de spécialité au choix	Liceo classico	
Enseignement obligatoire : langues, littératures et cultures étrangères et régionales Un autre enseignement de spécialité au choix	Liceo linguistico	
Enseignement obligatoire : mathématiques ou physique-chimie ou Sciences de la vie et de la Terre Un autre enseignement de spécialité au choix	Liceo scientifico	

Série du système éducatif français suivie par l'élève	Équivalence de la série du baccalauréat technologique italien	
Baccalauréat série sciences et technologies du management et de la gestion	Istituto tecnico economico-amministrazione, finanza e marketing	
	Istituto tecnico economico per il turismo".	

Article 2 - Le présent arrêté est applicable à compter de la session 2021 du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 24 février 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray